

### Faits marquants

**Tavelure : risque de projection faible**

### Fruits à pépins

#### Tavelure du pommier – Venturia inaequalis

Résultat de la modélisation, modèle Tavelure DGAL

**Légende:**

**Nulle:** aucune contamination  
**TL:** contamination de type Angers (très léger)  
**L:** contamination légère  
**AG:** Assez grave  
**G:** Grave

**Projetable:** stock d'ascospores projetables  
**Projeté:** cumul des quantités projetées d'ascospores

**Heure indiquée = heure universelle (HU)**  
 Heure d'hiver: HU + 1  
 Heure d'été: HU + 2

station	date	pluie (mm)	contamination			stock de spores
			durée d'humectation	projection	gravité	
77 CHEVRY-COSSIGNY	30-avr	9,5	du 30/4 00h à 12h	4,62%	nulle	projeté : 80,57% projetable : 3,69%
	01-mai	0,2	-	0,58%	nulle	
77 COMPANS	29-avr	3,5	du 29/4 18h au 30/4 8h	1,24%	nulle	projeté : 83,99% projetable : 2,9%
	30-avr	0,5	du 30/04 14h à 17h	2,28%	nulle	
78 POISSY	29-avr	3,0	du 29/4 12h à 30/4 8h	1,17%	nulle	projeté : 83,4% projetable : 2,37%
	30-avr	0,5	du 30/4 12h à 30/4 18h	2,92%	nulle	
91 MEREVILLE	28-avr	0,5	-	0,78%	nulle	projeté : 79,16% projetable : 1,11%
	29-avr	0,5	du 29/4 16h au 30/4 11h	0,63%	nulle	
	30-avr	0,5	du 30/4 19h au 01/05 6h	0,59%	nulle	
	01-mai	0,5	-	0,62%	nulle	
95 VILLIERS LE SEC	29-avr	5	du 29/4 17h au 30/4 6h	2,43%	nulle	projeté : 80,57% projetable : 2,58%
	30-avr	0,5	du 30/04 13h à 15h	0,76%	nulle	

Dernières données météo : **2 mai 2016 5h** (heure universelle).

Simulation par modèle ex Melchior en prenant pour hypothèse comme date de maturité des périthèces le 19 février 2016.

Avec les pluies survenues les 29 et 30 avril, le modèle indique des projections de spores sur tous les postes. Des contaminations ont également été enregistrées mais sans gravité.

**Le seuil indicatif de risque est atteint si les 3 conditions suivantes sont réalisées :**

- les stades de sensibilité à la tavelure sont à partir de C-C3 pour le pommier et C3-D pour le poirier.
- Projection d'ascospores.
- Humectation du feuillage suffisamment longue pour que les spores puissent germer. La vitesse de germination est dépendante de la température (voir le tableau ci-dessous).

Température moyenne	7°C	10°C	11°C	13°C	15°C	18 °C
Durée d'humectation nécessaire à la contamination	18h	14h	13h	11h	9h	8h

A ce jour, le stock de spores projetables varie de 1,11% à 3,69% selon les stations et va continuer de progresser.

Des averses sont annoncées par Météo France à partir de la fin d'après-midi et durant la nuit.

Si ces pluies se confirment des spores vont être projetées. Toutefois, pour que des contaminations aient lieu, le temps d'humectation est un élément important à prendre en compte. Les températures moyennes augmentant, le temps d'humectation nécessaire à la germination des sera plus court.

**Le risque de projection reste important et le risque de contamination dépendra de la durée d'humectation.**

Prochain BSV, **mercredi 4 mai**

\*\*\*\*\*

**Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.**

**Observations** : FREDON – Les Vergers de Molién

**Rédaction** : FREDON Ile de France : Céline GUILLEM

**Comité de relecture** : DRIA AF – SRAL, Chambre d'agriculture d'Ile de France et Chambre d'agriculture de Seine et Marne.

**Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique**, vous pouvez en faire la demande par courrier électronique à l'adresse suivante : [y.morio@cra-idf.chambagri.fr](mailto:y.morio@cra-idf.chambagri.fr) en précisant le(s) bulletin(s) que vous désirez recevoir: grandes cultures – pomme de terre – légumes industriels, arboriculture, maraîchage, pépinière – horticulture, zones non agricoles.

Le Bulletin de Santé du Végétal est édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Ile de France sur la base d'observations réalisées par le réseau. Il est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Tout document utilisant les données contenues dans le bulletin de santé du végétal Ile de France doit en mentionner la source en précisant le numéro et la date de parution du bulletin de santé du végétal.